



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la
Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

37, 6^e Avenue Ouest
Lot 4 729 620
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit de la galerie avant avec une projection à 1,90 m au lieu 1,5 mètre dans la marge de recul avant;
- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (remise) avec une marge de recul latérale Est à 0,58 mètre au lieu de 0,7 m et où l'espace libre à ciel ouvert (avant-toit) est à 0,34 m au lieu de 0,6 m;
- Permettre la construction d'un agrandissement de la remise pour en faire un garage suivant l'alignement existant du mur côté Est qui n'est pas conforme;
- Permettre de rehausser la hauteur des murs de la partie existante (remise) à 10' (3,05 m) au lieu de 2,8 m et permettre que l'agrandissement ait une hauteur des murs à 16' max. (4,88 m) sur sa partie la plus haute et 12' (3,66 m) sur sa partie la plus basse au lieu de 2,8 mètres et une hauteur totale à 16' (4,88 m) au lieu de 4,3 mètres;

Le tout tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 juin 2023 à 19 heures, à la salle du conseil municipal, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 18 mai 2023


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca